

Q: *Je pensais que les piles au mercure n'existaient plus depuis longtemps*

R: Avant les piles au zinc-air, on utilisait dans les aides auditives des piles à l'oxyde de mercure. Ces piles contenaient un taux important de mercure (plus de 50% du poids des piles). Quand la pile au zinc-air est apparue dans les années 1970 avec une meilleure performance et stabilité elle a rapidement remplacé la pile à l'oxyde de mercure. Les piles d'oxyde de mercure ont été interdites en 1996.

Même les piles au zinc-air contiennent du mercure, environ 1% de leur poids. Le mercure se mélange à la poudre de zinc de la pile. Les propriétés métalliques du mercure en font un très bon conducteur électrique qui permet de supprimer les poches de gaz afin d'éliminer toute fuite dans la pile.

Q: *Pourquoi aller vers des piles pour appareils auditifs sans mercure ?*

R: De nos jours pratiquement tout le monde sait que le mercure en grande quantité peut être toxique et potentiellement nuisible pour les personnes et l'environnement. De nombreux états appliquent une stricte législation interdisant l'utilisation du mercure dans la plupart des produits. Cela concerne également les piles boutons avec mercure y compris les piles au zinc air pour appareils auditifs. Aux Etats Unis, l'ajout de mercure a été interdit dans les piles alcalines depuis 1996. A ce moment là, les piles boutons (appareils auditifs et montres) ont été exemptées de cette contrainte car la technologie pour créer une pile robuste sans mercure n'était pas au point.

Depuis, un grand nombre de fabricants, incluant Rayovac ont investi de manière importante en R&D. Les fabricants ont maintenant la possibilité de fabriquer une pile sans mercure pour appareils auditifs.

Rayovac a été le précurseur de l'élimination du mercure dans les piles pour appareils auditifs. Notre effort en R&D dans ce domaine a commencé au début du siècle dernier. Nous avons commencé à commercialiser la première pile sans mercure en Mars 2009, environ 2 ans avant que la loi ne soit effective.

Q: *Vous parlez de loi ci-dessus. De quelle loi s'agit-il ?*

R: A partir du 30 juin 2011, de nombreux états ont mis en place l'interdiction totale d'utiliser du mercure dans les piles boutons dont les piles au zinc-air pour appareils auditifs. Cette interdiction est valable dans le Connecticut, le Maine, et dans le Rhode Island. Liste des différentes lois par état:

- Maine : date d'effet 30 juin 2011--38 MRSA & 1661-C
- Connecticut : date d'effet le 1er juillet 2011--Statue général de CT sec.22a-616(e)).
- Rhode Island – date d'effet le 30 juin 2011--Titre 23 santé et sécurité, chapitre 23-2439 Réduction de mercure, section 23-24.9-6

Q: *Y-a-il d'autres états ayant la même législation ?*

R: La Louisiane a édicté une interdiction qui prendra effet en 2012. Référence chapitre 30, Risque de réduction de mercure. Il est possible que la loi entre en vigueur dans d'autres états afin d'interdire l'utilisation du mercure dans toutes les piles. Le Canada est entrain d'y adhérer. Elle prendra effet en 2012.

Q: *Y-a-il des pénalités pour les états n'ayant pas adhéré à cette loi ?*

R: Il faudra prendre les précautions que vous jugez nécessaires, car les pénalités peuvent être considérables. Dans les états ci-dessus, ceux qui commercialiseront ou offriront des piles pour appareils auditifs contenant du mercure, seront considérés comme hors la loi et seront sujet à une amende importante. Par exemple : Au Connecticut, selon l'article 22a-628 (b) : « *Toute personne qui viole sciemment la loi ou n'étant pas en mesure de prouver les éléments inclus dans cet article est passible d'amende et de poursuites judiciaires voire jusqu'à 3 ans d'emprisonnement* ».

De plus, selon la loi de l'état du « Maine », 38 MRSA §349 section 1, ceux qui ne respectent pas la loi devront payer une amende de 2 500\$ par jour (5000 \$ minimum par amende) et pas plus de 25 000\$ pour chaque jour d'infraction. Selon la section 2, les sanctions civiles peuvent être évaluées de 100\$ à 10 000\$ pour chaque jour d'infraction.

Q: *Où pouvons nous nous renseigner sur cette loi dans les différents états ?*

R: Pour des questions supplémentaires sur l'élaboration des lois, vous devriez contacter chaque état directement.

Q: *Les piles sans mercure sont elles disponibles ?*

R: Oui, les piles sans mercure pour appareils auditifs sont disponibles. Rayovac et d'autres fabricants proposent la pile zinc-air sans mercure pour appareils auditifs.

Rayovac propose une gamme complète de pile auditive sans mercure sur nos différentes marques et travail également avec des distributeurs partenaire afin de leur distribuer ces produits en label privé. Rayovac propose des piles sans mercure dans toutes les tailles (tailles 10, 312, 13 et 675).

Q: *Y a-t-il une différence entre la pile sans mercure et la pile standard ?*

R: Il peut y en avoir, cela dépend du fabricant. Rayovac a augmenté la performance de la pile sans mercure et est maintenant la pile sans mercure ayant la durée de vie la plus longue au monde.

La seconde génération est disponible depuis décembre 2010, elle fournit désormais une tension plus importante (1.45V) et une durée de vie plus longue. Cette dernière génération propose des performances tant en capacité qu'en tension au moins aussi importante que la pile standard et bien plus résistante en terme de lutte contre la corrosion et les fuites.

J'ai entendu dire que certains fabricants d'aide auditive n'ont précédemment pas été tous unanime sur l'utilisation de la pile sans mercure. Qu'en est-il ?

D'un point de vue technologique Rayovac est toujours en relation avec les principaux fabricants dans le monde. Nous les avons rencontrés, nous leur avons donné des échantillons pour leur test. Leur feedback nous a aidés à améliorer nos produits pour répondre aux besoins de leurs appareils. Ce feedback a guidé le développement de la dernière génération de la pile sans mercure qui offre une tension plus élevée sans réduire la durée de vie ou la capacité à résister aux fuites. Nous sommes heureux d'annoncer que l'ensemble des fabricants a approuvé cette seconde génération de pile sans mercure Rayovac pour une utilisation avec leurs appareils.

Nous sommes confiants sur le fait que nos piles sans mercure rencontreront le même succès que nos piles standard, lesquelles sont la référence qualité sur le marché depuis des années.

Q: *Qu'en est-il des piles pour implant Cochlear ?*

R: Toutes les piles au zinc air ont été concernées par la législation dans les états ci-dessus. Rayovac s'appuie sur toutes ses ressources technologiques et ses efforts afin de développer une nouvelle pile sans mercure pour implant cochlear. Ce nouveau produit sera disponible en juin. Il fournit de manière significative plus de puissance et même une meilleure performance que nos piles actuelles pour implant cochlear.

Q: *Les piles standard sont-elles amenées à disparaître totalement ?*

R: Nous pensons que oui. En effet, toutes les gammes Rayovac de piles pour appareils auditifs vendues aux Etats Unis sont de la seconde génération sans mercure et c'est cette direction que nous souhaitons prendre de manière générale.

L'élimination du mercure dans les piles zinc-air et autre type de piles boutons sont maintenant à la portée de l'industrie. La technologie est maintenant robuste et fiable en termes de performance, de qualité, de coût et de disponibilité. Ainsi l'élimination du mercure dans nos piles et l'élimination des déchets est tout simplement la bonne chose à faire.

Nous espérons que cette note d'information répondra à vos questions concernant la pile sans mercure. Si vous avez d'autres questions n'hésitez pas à nous contacter au : 1800-356-7422.